

Baccalauréat professionnel "Esthétique/cosmétique - parfumerie"

**UNITES CONSTITUTIVES
DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION**

(Annexe modifiée par les arrêtés du 8 avril et 13 avril 2010)

UNITÉ U 11
ETUDE DE SITUATIONS PROFESSIONNELLES EN ESTHETIQUE/COSMETIQUE -
PARFUMERIE

L'unité concerne les savoirs

S 1 Biologie humaine appliquée
S 2 Méthodes et technologies
S 3 Cadre organisationnel et réglementaire

UNITÉ U12
MATHÉMATIQUES

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques (groupement C) pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U13
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

HS 5 Quels sont les principaux constituants du lait ?

HS 6 Quels sont le rôle et les effets d'un détergent ?

UNITE U21

	Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
C	COMPETENCES				
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations		X	X	X
C1.2	Transmettre des informations				
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation				
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)				
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)		X	X	X
C2.2	Planifier les activités		X	X	X
C2.3	Animer et encadrer le personnel		X	X	X
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise		X	X	X
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits				
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques				
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages				
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques				
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques				
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
C4.3	Evaluer le travail du personnel		X	X	X
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation				

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S 4 Gestion de l'entreprise

UNITE U. 31

C	Savoirs associés				
	COMPETENCES	S1	S2	S3	S4
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations				
C1.2	Transmettre des informations	X	X	X	X
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation	X	X	X	X
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)	X	X	X	X
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)				
C2.2	Planifier les activités				
C2.3	Animer et encadrer le personnel				
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise				
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits	X	X	X	X
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques				
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages				
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques	X	X	X	X
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques				
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle	X	X	X	X
C4.3	Evaluer le travail du personnel				
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation	X	X	X	X

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S 4 Gestion de l'entreprise

UNITE U. 32

C	COMPETENCES	S1	S2	S3	S4
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations				
C1.2	Transmettre des informations				
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation				
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)				
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)				
C2.2	Planifier les activités				
C2.3	Animer et encadrer le personnel				
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise				
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits				
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques	X	X	X	X
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages				
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques				
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques	X	X	X	X
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
C4.3	Evaluer le travail du personnel				
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation				

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S 1 Biologie humaine appliquée
- S 2 Méthodes et technologies
- S 3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S 4 Gestion de l'entreprise

C	Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
	COMPETENCES				
C1.1	Rechercher, sélectionner et traiter les informations				
C1.2	Transmettre des informations				
C1.3	Accueillir le (la) client(e) et assurer son suivi au cours de la prestation				
C1.4	Identifier les besoins du (de la) client(e)				
C2.1	Gérer les produits et les équipements (consommables, outillages, linge, matériels...)				
C2.2	Planifier les activités				
C2.3	Animer et encadrer le personnel				
C2.4	Assurer le suivi de la clientèle				
C2.5	Participer à la gestion de l'entreprise				
C3.1	Conseiller et vendre les services et les produits				
C3.2	Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques				
C3.3	Concevoir et réaliser des maquillages	X	X	X	X
C3.4	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits cosmétiques, de produits de parfumerie et de soins esthétiques				
C4.1	Apprécier le résultat d'un protocole, d'une technique de soins esthétiques				
C4.2	Evaluer la satisfaction de la clientèle				
C4.3	Evaluer le travail du personnel				
C4.4	Mesurer l'impact d'une action de promotion, de formation				

Ce tableau précise les compétences et les savoirs technologiques associés à certifier dans l'épreuve (unité) concernée. D'autres compétences et savoirs sont mis en œuvre mais ils font l'objet d'une certification dans d'autres unités de l'examen

- S.1 Biologie humaine appliquée
- S.2 Méthodes et technologies
- S.3 Cadre organisationnel et réglementaire
- S.4 Gestion de l'entreprise

Unité U34 (Épreuve E34)
PRÉVENTION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 juin 2009 relatif aux programmes de prévention santé environnement des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n° 30 du 23 juillet 2009).

UNITÉ U4
(ÉPREUVE E4 : LANGUE VIVANTE)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51
(ÉPREUVE E5 / SOUS-ÉPREUVE E51 : FRANÇAIS)

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52
(ÉPREUVE E5 / SOUS-ÉPREUVE E52 : HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, ÉDUCATION CIVIQUE)

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6
(ÉPREUVE E6 : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES)

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7
(ÉPREUVE E7 : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE)

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉ FACULTATIVE UF1
(ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE)

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.